

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 avril 2016 à 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie (arrivé à 19h49), M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M MARC Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc.

Election d'un secrétaire de séance : M René CHETAÏL (Belleroche)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (17 mars 2016)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	7
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Votes comptabilisés	33

CR des décisions du Président

- ELLIPPS : une convention de « Prestation d'accompagnement social et professionnel » a été signée avec l'association ELLIPPS pour l'année 2016 pour un montant de 8 625,24 €.
- Aménagement de la cuisine de l'accueil de loisirs : un devis de Natur'Bois a été retenu pour un montant de 1 583 € HT.
- Convention Francas 2016 : une convention a été signée avec l'association des Francas de la Loire pour 5 jours d'intervention soit un montant global de 1925.00 €.
- Choix du bureau d'études pour le diagnostic « grenellisation du SCOT » : le bureau d'études Urbicand a été retenu pour un montant de 10 120 € HT et ce à l'issue d'une consultation en procédure adaptée.
- Mise à jour et création des panneaux signalétiques des 7 zones d'activités intercommunales : le devis de l'entreprise RH ENSEIGNES (Saint Germain la Montagne) a été retenu pour un montant total de 5 695 € HT.

- Acquisition du SCAN 25 : le devis de l'IGN est validé pour la fourniture des dalles SCAN 25 pour un montant de 1 010 € HT.

SERVICES

- Demande de subvention de la MJC de Charlieu pour le Point Accueil Ecoute Jeunes

Mme Isabelle DUGELET explique que le PAEJ porté par la MJC de Charlieu est soutenu par la Communauté de Communes depuis 2007. Il s'agit d'un lieu à destination des jeunes pour des actions de prévention santé. Ils y sont reçus individuellement gratuitement et anonymement par un psychologue ou une conseillère en économie sociale et familiale. Des interventions en milieu scolaire sont aussi dispensées par le PAEJ (collèges et lycées). Cette activité est montée en charge notamment depuis l'intégration dans les locaux de la mutualité (lieu identifié « Le cocon ») et depuis la mise en place des interventions en milieu scolaire.

La demande de subvention pour 2016 se monte à 16 000 €.

41 jeunes rencontrés en 2015, âge moyen 15 ans – 114 rendez-vous et 280 jeunes vus dans les interventions en milieu scolaire.

Compte de résultat 2015 déficitaire de 1 767.44 €

Budget prévisionnel 2016 équilibré à 31 000 € avec une subvention de 16 000 € de la Communauté de Communes.

Le Bureau propose le maintien de la subvention à 15 000 € (comme en 2015) tout en restant à l'écoute de cette structure (voir en fin d'année si besoin d'une subvention exceptionnelle) et au besoin soutenir activement la MJC dans ses nouvelles recherches de financement auprès de l'ARS et de la CAF.

Mme Isabelle DUGELET ajoute que c'est un personnel d'exception qui est mis en place au PAEJ. Mme Martine DESBOIS explique que ce type de service n'est pas présent en interne dans les établissements scolaires. M Jean-Victor THEVENET demande si leurs actions en milieu scolaire sont financées par les établissements ? Il est répondu par l'affirmative et qu'un très faible budget est prévu pour cela. M Yves THORAL demande si de la communication est faite concernant les actions du PAEJ ? Mme Isabelle DUGELET répond qu'ils sont très présents sur internet (blog, page Facebook). Ils communiquent aussi beaucoup par SMS pour les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer.

Arrivée de M Jean-Marc LOMBARD

Proposition : accorder 15 000 € à la MJC de Charlieu pour le PAEJ au titre de 2016 tout en soutenant leurs demandes de financement auprès de la CAF et de l'ARS

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Demande de subvention de la MJC de Charlieu pour « les rendez-vous des savoirs »

Mme Isabelle DUGELET explique que Charlieu-Belmont Communauté a soutenu le projet en 2015 (suite à la fermeture du centre social par la CAF). Cet espace de lien social propose des activités diverses animées par des bénévoles (activités gratuites ou participation minime) – à ce jour 8 activités : anglais, espagnol, cuisine, jeux d'aiguilles, jeux de mots scrabble... La MJC formule une demande de subvention à 1 000 € (comme en 2015).

48 adhérents

Compte de résultat 2015, déficit de 106.82 €

Budget prévisionnel 2016 équilibré à 1 650 € avec une subvention de 1000 € de la Communauté

M René VALORGE ajoute qu'ils ne sont pas encore labélisés espace de vie sociale. Il faudrait monter un dossier lourd ce qui n'est pas prévu pour le moment. Mme Christiane LONGERE fait remarquer qu'il faut être prudent par rapport aux actions similaires conduites par les 2 autres MJC du territoire.

Proposition : accorder 1 000 € à la MJC de Charlieu pour les rendez-vous des savoirs au titre de 2016.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Demande de subvention de l'ADMR de Belmont pour l'espace de vie sociale la Maisonnée**

La Maisonnée située à Ecoche et portée par l'ADMR de canton de Belmont propose des ateliers culturels et de loisirs autour du vivre ensemble ainsi qu'un point d'information.

Classée comme espace de vie sociale par la CAF suite à la validation de son projet social 2015-2018 la Maisonnée propose 11 ateliers, des soirées à thèmes « us et coutumes » des animations et fait office de point contact CAF (+ accès internet). La structure envisage d'élargir ses activités : découverte faune et flore, atelier échange économie écologie et le conseil aux personnes vulnérables.

Par le passé la Communauté apportait une aide de 1 000 €.

La Maisonnée demande une subvention de 2 500 € pour 2016.

Le budget prévisionnel 2016 s'équilibre à 24 857.68 € avec une subvention de 1 000 € de la Communauté de Communes.

Le bureau propose d'accorder 1 000 € cette année tout en leur demandant de recentrer leurs activités sur des actions faisant défaut sur le territoire (un point CAF sera ouvert à Belmont, l'espace cyber propose des ateliers informatiques pour le grand public) et la fourniture d'un bilan complet d'activités.

Proposition : accorder 1 000 € à l'ADMR du canton de Belmont pour la Maisonnée au titre de 2016

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Convention Mission Locale du roannais 2016**

321 jeunes ont été suivis en 2015 – bilan remis à chaque Maire lors d'une séance précédente.

Le coût par dossier reste inchangé 85 € soit une participation fixée à 27 285 € (prévus au budget).

Mme Mercedes CARRENO explique que cette structure est indispensable car elle apporte un encadrement spécialisé pour les jeunes.

Proposition : autoriser le Président à signer la convention 2016 et arrêter la participation 2016 à 27 285 €

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Avenant N° 2 à la convention d'objectifs et de financement 2015 avec l'association « les enfants d'abords »**

La convention initiale, entre Charlieu-Belmont Communauté et l'association les enfants d'abords, prévoit les modalités techniques et financières permettant le bon fonctionnement des multi accueils de Vougy et Charlieu pour l'année 2015. Un avenant N°1 a prolongé la convention et déterminé ces mêmes modalités pour 2016.

Après analyse des comptes de résultats 2015 (étayés par les grands livres) et en accord avec la structure associative, il est proposé au conseil communautaire de revoir l'annexe 2 à la convention initiale et ainsi fixer le montant du versement à l'association pour le multi accueil de Charlieu à hauteur de 86 768 € (qui correspond par ailleurs aux acomptes déjà versés) – pour mémoire le montant 2015 était préalablement fixé à 108 460 €. Cette proposition se justifie par la bonne santé financière de la structure en lien avec

l'activité sur Charlieu et efforts de gestion mais aussi par la trésorerie suffisante dont l'association dispose désormais.

Mme Isabelle DUGELET explique que si le solde de subvention 2015 était versé il y aurait un excédent de 43 000 € pour le multi-accueil de Charlieu et de plus de 10 000 € pour celui de Vougy.

Proposition : autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement 2015 avec l'association « les enfants d'abords » (solde 2015 fixé à 0 €).

Pour : 36

Contre : 0

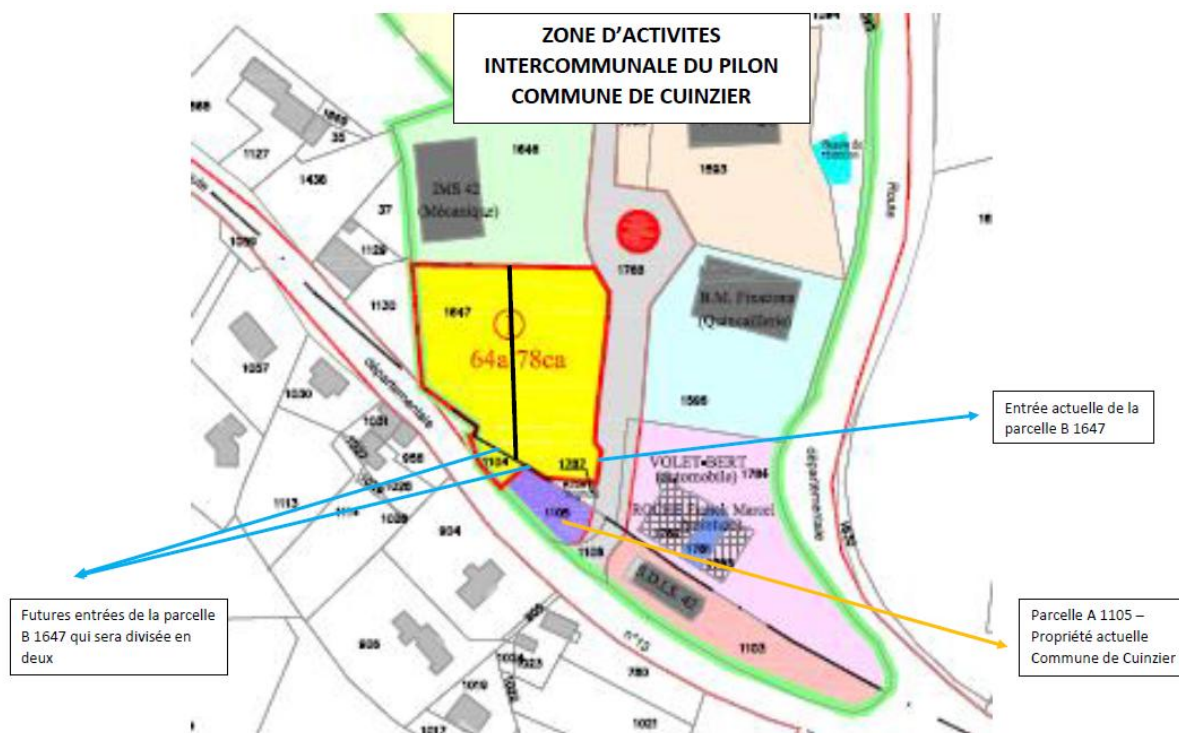
Abstention : 0

ECONOMIE

Acquisition d'une parcelle en bordure de la ZA de Cuinzier

M Jean-Luc MATRAY rappelle que par délibérations en date du 18 février 2016, le Conseil Communautaire de Charlieu-Belmont Communauté a approuvé le principe de vendre une partie d'une parcelle située sur la ZA du Pilon à Cuinzier à un porteur de projet et de mettre une option d'achat d'une année sur l'autre partie de cette parcelle pour un deuxième porteur de projet.

Ces deux porteurs de projet souhaitent installer leur activité sur la ZA du Pilon ce qui va nécessiter de diviser la parcelle B 1647, actuellement propriété de la Communauté de Communes, en deux parties (voir plan ci-joint).



L'entrée actuelle du terrain située sur la voirie interne de la Zone d'Activité du Pilon ne sera plus adaptée pour desservir ces deux terrains, cependant l'accès futur ne pourra pas se faire non plus directement depuis la Départementale n°13.

L'accès à ces deux futurs terrains pourrait alors s'effectuer depuis la parcelle A 1104 propriété de Charlieu Belmont Communauté et depuis la parcelle anciennement cadastrée A 1071 b et aujourd'hui A 1105, actuellement propriété de la Commune de Cuinzier et qui sert de dépôt pour les besoins du service communal de voirie. Une voie parallèle à la Départementale n°13 serait ainsi créée depuis l'entrée de la Zone d'Activités.

Pour ce faire, par délibération en date du 9 Mars 2016, le Conseil municipal de la Commune de Cuinzier a approuvé le principe de céder à 1 Euro la parcelle cadastrée A 1105 d'une contenance de 685 m², au profit de la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté.

M Jean-Luc MATRAY explique qu'un devis a été demandé auprès d'une entreprise de TP pour les réseaux et l'accès.

Proposition : approuver le principe d'acheter à la Commune de Cuinzier, au prix de 1 Euro, la parcelle communale cadastrée A 1105, d'une contenance de 685 m², donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour procéder aux démarches et formalités nécessaires afférentes à ce dossier par acte authentique en la forme administrative.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME

- Dépôt du dossier CTD et CDDRA pour la voie verte

M René VALORGE rappelle que Charlieu-Belmont Communauté s'est portée acquéreur en 2015 de l'ancienne voie ferrée entre Charlieu (depuis sa jonction avec la RD 4) jusqu'à St Nizier-sous-Charlieu (jusqu'à sa jonction avec la RD 482). Cette ancienne voie ferrée a été démantelée en 2015 également.

L'objectif est la création d'une voie verte qui viendra se raccrocher à la voie verte créée par le Département de la Loire (jonction à hauteur de la RD 482 sur la commune de St Nizier) entre Saint-Pierre-la-Noaille et Roanne dans un premier temps.

Une étude préalable a été réalisée et a chiffré les coûts d'aménagement à 1 528 424 € HT. Ces derniers comprennent les coûts d'aménagement sur le délaissé ferroviaire appartenant depuis l'été 2015 à Charlieu-Belmont Communauté, les coûts d'aménagement hors délaissé (voierie communale la plupart du temps), la réhabilitation des ouvrages d'art, le traitement des intersections, la signalisation, les dispositifs de contrôle d'accès et l'aménagement des aires d'accueil et de pique-nique.

Au niveau technique, cette voie verte sera goudronnée sur 3 mètres de large et longée par un cheminement piétonnier (enherbé) de 1.5 mètre.

Des négociations sont en cours afin que la maîtrise d'œuvre de ces travaux soit assurée par les services techniques du Département qui assureront en régie ceux portés par ce dernier.

NATURE DES TRAVAUX/ LOTS DE DEPENSES	MONTANT H.T.
Acquisition	4 305 €
Démantèlement ancienne voie ferrée	169 870 €
Etude de faisabilité	23 720 €
Travaux sur délaissé ferroviaire	417 325 €
Travaux hors délaissé ferroviaire	205 209 €
Intervention sur ouvrages d'art	58 200 €
Mise en place de garde-corps	10 000 €
Traitement des intersections	491 502 €
Signalétique	28 000 €
Mobilier contrôle accès	35 300 €

Aménagement des aires de services	282 888 €
TOTAL	1 726 319 €

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel	MONTANT	Taux
Autofinancement	197 895 €	
Subvention Conseil Général sollicitée	280 000 € (CTD)	
Autres subventions sollicitées : Région	197 000 €	
Prêts bancaires	1 051 424 €	

M René VALORGE présente la proposition du bureau qui souhaite inscrire 280 000 € dans la subvention attribuée par le Conseil Départemental dans le cadre du CTD au lieu des 200 000 € prévu au départ pour ce projet voie verte, car 80 000 € était destiné aux travaux paysagers de 3 zones qui seront revus à la baisse et différés dans le temps. Il ne paraît pas en effet opportun de réaliser aujourd'hui des travaux paysagers d'envergure sur les extensions de zone en l'absence de commercialisation de lots, la vente de lots pouvant notamment conditionner l'emplacement des entrées ou les dessertes en réseaux. Concernant la subvention de la Région de 197 000 € dans le cadre du CDDRA, un dossier sera déposé même si le projet n'a pas encore été validé et que cette demande a peu de chance d'aboutir.

Proposition : solliciter les subventions auprès du Département via le CTD à hauteur de 280 000 € (basculement des 80 000 € réservés aux travaux de labellisation des zones) et auprès de la Région via le CDDRA à hauteur de 197 000 €

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation de l'appel à projet pour la valorisation du chemin de St Jacques de Compostelle

Dans le cadre de la convention Massif Central, il est possible pour les associations et les collectivités (échelon intercommunal à minima) d'obtenir des financements européens (40 %) pour la mise en valeur de l'itinéraire de St Jacques de Compostelle (reconnu comme grand circuit d'itinérance). Nous travaillons pour cela avec l'ensemble des intercommunalités depuis le Haut-Beaujolais jusqu'à l'Agglomération du Puy-en-Velay (soit 14 aujourd'hui) qui a été désignée chef de file du projet (chacun restant maître d'ouvrage sur son territoire).

Les dépenses éligibles : travaux de sécurisation, panneaux d'information, d'interprétation, aires pique-nique, toilettes, outils de promotion...avec la condition que chaque dossier ait un montant minimum de dépense de 50 000 € HT (soit 20 000 € de financements européens).

Les communes traversées par le chemin de St Jacques de Compostelle ont été destinataires de cette information dès l'automne dernier et conviées à un repérage de l'itinéraire en septembre 2015 (entre Le Cergne et Charlieu) et mars 2016 (entre Charlieu et La Bénisson-Dieu). Un certain nombre d'aménagements, dont certains pourraient également bénéficier à la future voie verte, pourraient donc être portés par Charlieu-Belmont Communauté (voir détail dans fiche-action ci-jointe). D'autres, inclus dans cette même fiche-action, seraient portés par Charlieu-Belmont Communauté pour le compte de commune, moyennant convention qui précisera que la commune concernée remboursera à la Communauté le différentiel entre le coût des travaux (ou de l'investissement) et la subvention perçue (opération blanche pour la Communauté). Ceci concerne notamment les communes d'Arcinges pour la restauration d'un pont et de La Bénisson-Dieu pour l'acquisition d'un abri couvert (ce montage permet par ailleurs d'atteindre les 50 000 € de dépenses minimum demandés).

Par ailleurs, la Communauté de Communes présentera une autre fiche-action relative à la création d'un cheminement piéton contigüe à la future voie verte (la création de chemin n'est pas éligible mais le volet sécurisation sera mis en avant ainsi que le fort pourcentage de goudron sur le tracé actuel puisque une démarche de labellisation en GR est en cours). A noter : il ne s'agit pas là d'une dépense supplémentaire par rapport aux travaux prévus dans le cadre de la voie verte mais bien d'une dépense nécessaire et ciblée dans le cadre de l'étude préalable (voie goudronnée de 3 mètres de large et partie enherbée pour les piétons) – 120 000 €.

Enfin, dans le cadre de cet appel à projet, des actions transversales doivent être présentées par les collectivités adhérentes. A ce titre, des actions de valorisation et de promotion (étude de clientèle, création site internet, insertions presse...) sont envisagées à hauteur de 200 000 € (dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel). Les 14 collectivités engagées dans cet appel à projet participeront à part égale sur le restant à charge, notant que l'Etat devrait cofinancer cette action à hauteur de 30 %, d'où un reste à charge de 60 000 € (soit environ 4 300 € par collectivité).

Un prochain comité de pilotage aura lieu le jeudi 28 avril prochain.

Les dossiers doivent être présentés pour le 1^{er} juin 2016, d'où une délibération de Charlieu-Belmont Communauté au plus tard au conseil du mois de mai prochain.

Coût total	HT	Participations financières		
4 panneaux d'interprétation	2 000 €	Maitre d'ouvrage (Communes Communauté) :	18 513 €	35,00%
6 relais informations services	8 000 €	FEDER	21 158 €	40 %
10 mâts directionnels + 40 lames	3 500 €	Région	13 224 €	25 %
Coquille pour balisage au sol dans le centre de Charlieu	2 000 €			
13 tables pique-nique	13 000 €			
2 abris couverts	3 564 €			
Restauration et mise en valeur d'un pont	15 697 €			
Achat éco-compteur	5 135 €			
	52 896 €		52 896 €	

Monsieur Jean-Victor THEVENET demande si la sécurisation du pont du Sornin avec la mise en place d'une passerelle en fera partie ? M René VALORGE répond que cela sera inscrit dans le cadre du contrat de rivière SORNIN en cours de préparation. Mme Christiane LONGERE regrette qu'il n'y ait pas eu de bilan de fait en amont avec les communes traversées suite à la reconnaissance du parcours. M. René VALORGE indique qu'une réunion sera organisée rapidement dans ce sens pour finaliser le dépôt du dossier de financement.

Avis du Conseil : favorable à l'unanimité

- Etude Muséo'parc du Marinier

Dans le cadre de sa compétence tourisme, Charlieu-Belmont Communauté a créé en 2001 un parc récréatif sur le thème des canaux. Depuis son ouverture, cet équipement a connu diverses évolutions que ce soit pour répondre à des désordres techniques ou pour améliorer et diversifier les activités proposées au public.

Aujourd'hui, avant de se lancer dans un nouveau programme de travaux, comme cela avait été évoqué lors du bilan de la saison 2015 la Communauté envisage de s'adjoindre les services d'un bureau d'études afin de la conseiller sur les améliorations à apporter. L'objectif est de définir un programme de travaux raisonné au regard du chiffre d'affaires actuel et des coûts de fonctionnement futurs.

Ainsi une consultation va être lancée, le cahier des charges a été travaillé en comité de suivi.

Ce programme d'aménagement, dont le montant maximum ne devra pas dépasser 150 000 € HT, devra intégrer plusieurs composantes :

- la clientèle ciblée par le maître d'ouvrage à savoir la clientèle famille/ludique pour le parc de jeux extérieur et la clientèle famille/pédagogique pour la péniche-musée. Dans les deux cas, la clientèle groupe doit pouvoir trouver une offre qui réponde à sa demande (scolaires, centres de loisirs mais aussi associations et clubs d'ainés).
- Garder comme fil conducteur la thématique des canaux et de l'eau plus globalement.
- Utiliser des espaces non valorisés tels que l'espace devant la péniche, le bâtiment technique récemment rénové et en proposer d'autres en supprimant de la végétation.
- Développer des coins d'ombrage aménagés offrant le plus possible des vues sur les différents espaces de jeux.
- Améliorer, voire renouveler, la visite de la péniche-musée en revoyant sa scénographie et en la rendant par ailleurs autonome pour les individuels.
- Prendre en compte, dans les aménagements proposés tout comme dans l'entretien qui en découlera, de la démarche environnementale conduite par la collectivité (zéro phyto notamment).
- D'une manière générale, ce programme d'aménagement devra être réfléchi en intégrant les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les conditions d'obtention du label Tourisme et Handicap devront être étudiées et chiffrées.

Ce programme d'aménagement devra être présenté sur plusieurs années pour intégrer les priorités d'aménagement, garantir l'étalement des dépenses sur plusieurs exercices budgétaires, mais aussi pour relancer chaque année l'effet nouveauté auprès du public.

La première tranche de travaux qui sera proposée devra permettre au Muséo'Parc du Marinier d'atteindre « le petit équilibre » budgétaire. Les tranches suivantes viendront quant à elles conforter le chiffre d'affaires réalisé.

Rappel : ont été inscrits au budget 20 000 € pour cette étude.

Arrivée de M Jérémie LACROIX (porteur d'un pouvoir)

Mme Christiane LONGERE fait remarquer que pendant les vacances scolaires des personnes sont venues demander en mairie les horaires d'ouverture du Muséo'Parc du Marinier. Elle ajoute qu'il est important de faire le lien entre le parc et la voie verte ainsi que tous les autres sites touristiques du territoire. M Robert FRACHISSE souligne que le parc sera mis aux normes accessibilité lors des travaux. La consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études.

↳ AMENAGEMENT

- Avis sur le PLU Belleroche

M Marc LAPALLUS présente l'avis sur le PLU de BELLEROCHE

Consommation foncière au 31/12/2015 :

Droit de la commune (2012-2022) : 6 900 m²

Consommation totale : 0 m²

Reste donc : 6 900 m²

Consommation pour équipements et services au 31/12/2015 :

Droit de la commune : 4 000 m²

Consommation totale : 373 m²

Reste donc : 3 627 m²

(Prévu dans le document l'extension du cimetière sur 447 m²)

Rappel des droits pour mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.2 ha

OAP :

Une zone 1 AUa d'une taille de 3 546 m² est prévue entre le centre du bourg et le lotissement existant, qui pourra être ouverte à l'urbanisation.

Une zone 1 AUB d'une taille de 2 252 m² est prévue sur la partie Nord-Ouest du bourg, mais elle pourra être ouverte à l'urbanisation uniquement à condition que des travaux d'extension de la station d'épuration soient réalisés.

Soit un total de 5 798 m² sur les 6 900 m² de droits en foncier pour la commune

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT.

Conclusion : Le PLU de la commune de Belleruche est conforme au SCoT.

Proposition : rendre un avis favorable sur le PLU de la commune de Belleruche

La commune de Belleruche ne vote pas.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

M. René VALORGE précise qu'un courrier vient d'être adressé aux communes dont le PLU est en cours de révision, afin qu'elles transmettent pour avis et conseil leur règlement au service ADS avant que l'ensemble du document ne soit soumis à l'avis des PPA et l'enquête publique.

🗑️ DECHETS MENAGERS

- Information sur le déroulement de l'expérimentation de la collecte latérale

M Henri GROSDENIS informe qu'une expérimentation de collecte latérale va démarrer d'ici quelques semaines (objectif 20 juin) sur tout ou partie des communes suivantes : Pouilly sous Charlieu, Le Cergne, Chandon, Charlieu, Saint Nizier sous Charlieu, St Denis de Cabanne, Mars, Maizilly, Briennon, La Bénisson Dieu. D'ici là une communication au plus près des usagers va être organisée mais aussi à destination des conseils municipaux des communes concernées ; enfin une campagne de marquage au sol va débuter (cf



photo) pour déterminer le positionnement de présentation des bacs en collecte latérale.

M Jérémie LACROIX fait remarquer que ce marquage ne sera pas accepté par l'architecte des bâtiments de France sur Charlieu. M Henri GROSDENIS précise que le centre de Charlieu n'est pas concerné par la collecte latérale et qu'il s'agit d'un marquage temporaire qui s'efface dans le temps. M Yves THORAL ajoute que cela risque de poser problèmes dans certains chemins de sa commune. M Henri GROSDENIS prévoit une communication large et les difficultés de terrain seront vues au cas par cas (par exemple sur Chandon sur 650 bacs, 50 vont être changés de positionnement).

🔗 CULTURE

- **Projets de développement de la lecture publique** : informatisation des bibliothèques et médiathèques, travaux et équipements pour la création d'une salle d'animation, convention DRAC et recherche de financement

Voir le calendrier prévisionnel joint.

M. VALORGE a rencontré la DRAC fin mars avec Patricia LUMINET pour voir les pistes de financement pour la salle d'animation et sur le projet d'informatisation.

- 40 % sur le projet d'informatisation si un projet global est déposé avant fin décembre

- 25 % à 45 % de subvention sur le projet de travaux (salle d'animation) si le projet global est déposé avant fin décembre + aide possible sur le mobilier (40 %)

Il faudra déposer un projet culturel scientifique éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale pour obtenir ces financements de la DRAC, la mise en place d'un comité de pilotage dédié est envisagée.

Enfin la Communauté peut solliciter le Département pour l'accompagner financièrement (50 %) sur un mi-temps pour dégager du temps au montage des dossiers et le suivi de la convention DRAC à compter du 1^{er} juin et pour un an (dossier dérogoaire) – si cette aide n'est pas possible la durée de l'augmentation du temps de travail serait revue à la baisse. Ce point sera vu et décidé lors du projet conseil.

🔗 DIVERS

- Composition de la CLECT

Civilité	NOM	Prénom	Ville
Monsieur	LARGER	Stéphane	ARCINGES
Madame	COURONNE	Muriel	BELLEROCHE
Madame	LABROSSE	Françoise	BELMONT DE LA LOIRE
Monsieur	FAVARD	Jean-Luc	LA BENISSON-DIEU
Monsieur	MARTIN	Jean-Luc	BOYER
Madame	LONGERE	Christiane	BRIENNON
Madame	VAGINAY	Hélène	LE CERGNE
Madame	FINO	Catherine	CHANDON
Monsieur	HERTZOG	Etienne	CHARLIEU
Madame	PEGUET	Isabelle	CUINZIER
Monsieur	FRACHISSE	Robert	ECOICHE
Madame	DESCOURS	Nathalie	LA GRESLE
Monsieur	LOMBARD	Jean-Marc	JARNOSSE
Monsieur	GAUDARD	Pierre	MAIZILLY
Monsieur	LARUE	Fabien	MARS
Monsieur	MARC	Gérard	NANDAX
Monsieur	JARSAILLON	Philippe	POUILLY SOUS CHARLIEU
Monsieur	VALORGE	René	ST DENIS DE CABANNE

Monsieur	CROZET	Yves	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Monsieur	GALICHON	Bruno	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Monsieur	THORAL	Yves	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Monsieur	PRETRE	Daniel	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	BONNEFOND	Michel	SEVELINGES
Monsieur	DUBUIS	Pascal	VILLERS
Monsieur	MOULIN	Bernard	VOUGY

SUPPLEANTS

Monsieur	BAUDIER	David	ARCINGES
Madame	CHETAIL	Marguerite	BELLEROCHÉ
Monsieur	VIVRAN	Michel	BELMONT DE LA LOIRE
Madame	BOSIO	Frédérique	LA BENISSON-DIEU
Monsieur	CHARTIER	Christophe	BOYER
Monsieur	FAYOLLE	Jean	BRIENNON
Monsieur	ANTOINAT	Guy	LE CERGNE
Monsieur	DURANTIN	Michel	CHANDON
Monsieur	BERTHELIER	Bruno	CHARLIEU
Monsieur	BRETON	Jean-Jacques	CUINZIER
Monsieur	BUTAUD	Jean-Charles	ECOCHÉ
Monsieur	ARTHAUD	Olivier	LA GRESLE
Madame	VAGINAY	Valérie	JARNOSSE
Monsieur	PALLUET	Joël	MAIZILLY
Monsieur	LANOË	Joël	MARS
Monsieur	DUMOURIER	Rolland	NANDAX
Madame	LOUDOT	Nathalie	POUILLY SOUS CHARLIEU
Monsieur	DEMURGER	Jean-François	ST DENIS DE CABANNE
Madame	LABROSSE	Simone	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Madame	BURDIN	Cécile	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Madame	FONTIMPE	Bernadette	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Monsieur	FARGEAT	Bernard	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	NONY	Roger	SEVELINGES
Monsieur	RAYMOND	Guy	VILLERS
Monsieur	DENONFOUX	Marie-Christine	VOUGY

Une première réunion de la commission aura lieu lundi 25 avril 2016.

Proposition : valider la composition de la commission définie ci-dessus.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Information sur l'avancement du contrat enfance jeunesse** : Mme Isabelle DUGELET informe qu'un travail est en cours pour préparer le nouveau contrat enfance jeunesse avec toutes les structures concernées sur le territoire.
- **Révision de la convention pour les transports du mercredi avec St Nizier sous Charlieu** suite à la modification de l'organisation du transport (utilisation du véhicule Briennon-Saint Nizier-Pouilly au lieu d'un prestataire) : 2 articles sont modifiés comme suit :

Article 4 : Dispositions financières

La Communauté de Communes prend en charge le coût des navettes organisées le mercredi entre 11h30 et 12h30 selon un forfait établi à :

- 55€ par mercredi du 02 septembre 2015 au 10 février 2016
- 22€ par mercredi du 02 mars 2016 au 05 juillet 2016

Une facture est établie par période (septembre-décembre, janvier-mars et avril-juillet) et envoyée à la Communauté de Communes.

Chaque facture est accompagnée d'une fiche de présence selon le modèle joint.

Article 5 : Dispositions relatives à la sécurité

La Société Car Postal est garante du bon état de marche de son véhicule et en assure l'entretien de septembre à février.

La Commune est garante du bon état de marche du véhicule et en assure l'entretien de mars à juillet. Elle souscrit une assurance pour le transport des enfants de 3 à 16 ans.

Proposition : autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec la commune de St Nizier

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Financements CDDRA** – évocation du courrier de M. WAUQUIEZ à tous les Maires et Présidents d'intercommunalité. Aucune précision sur les accompagnements n'a été faite concernant les projets engagés et validés en comité de pilotage au niveau du Roannais. Les dossiers déposés en fin d'année restent sans réponse et il n'est pas certain qu'ils soient financés dans le cadre d'un avenant. M. René VALORGE rappelle qu'il a sollicité le Président de la Région pour une rencontre à la découverte de notre territoire et de ses projets en souhaitant une clarification rapide des nouvelles règles d'attribution des financements régionaux.
- **Information sur les travaux du tènement les Halles à Charlieu** (cinéma, médiathèque, salle des halles) : M. Robert FRACHISSE explique qu'il y a des problèmes de chauffage et de climatisation dans le bâtiment des Halles. Il est proposé avec la mairie de Charlieu de mutualiser l'entretien de ces équipements ainsi que le changement de 2 chaudières en réalisant un contrat d'entretien unique. Le SAGE accompagne actuellement la démarche.
- **Participation aux syndicats ou PETR :**

SYNDICAT ou PETR	MONTANT 2016 (pour mémoire montant 2015)
SYMISOA	Conformément aux statuts 50.50 % des charges de fonctionnement résiduelle soit : 50 590 € (50 590 €)
SYRRTA	4 593.84 € à verser en 2 temps – 2 500 € reversés par le SYRRTA (4 056.03)
Roannaise de l'eau	8 000 € avec un montant identique de 2016 à 2019 (8 344 €)

SEEDR	Pour le fonctionnement en fonction des tonnages valorisés + participation au déficit et aux amortissements 39 350.39 € + 29 039.01 € (42 864.12 €)
PETR	1.34 € par habitant X nombre d'habitants sans double compte 31 418.98 € (31 508.76 €)

Monsieur le Percepteur souhaite qu'une délibération soit faite pour chaque participation aux différents syndicats.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Enquête sur les déchets non dangereux** : envoi d'un courrier à la commission d'enquête concernant le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux qui explique le travail engagé depuis plusieurs années par la collectivité pour la gestion des déchets. Texte transmis à tous.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Réunion zéro-phyto jeudi 28 avril 2016** : Témoignage de communes : Sevelinges, La Gresle et le Cergne. Un groupement de commande pourrait être mis en place ainsi que la mutualisation de matériel.
- **Film Médecin de campagne** : Une prochaine projection aura lieu pour toutes les personnes qui n'ont pas pu se rendre à la première.
- **Abattoir de Charlieu** : M Philippe JARSAILLON souhaite que soit vérifié les conditions d'abattage, ce sujet étant sensible au plan médiatique ces derniers mois. M René VALORGE indique que le conseil d'administration de la SAEM a évoqué ce point et rappeler les consignes strictes que le ministère a adressé à chaque abattoir.

Prochain conseil à Cuinzier le 19 mai 2016